



Bon de commande non honoré

Par **dezano**, le **09/05/2008** à **10:33**

En date du 24/02/08 je signe un bon de commande pour l'achat de 2 fenêtres de toit au prix indiqué en magasin (2x330 euros). Le bon de commande s'accompagne d'un versement d'acompte de 15%. Le magasin n'a en fait qu'une seule fenêtre en stock et m'assure d'être livré sous quinzaine de la seconde. Plus d'un mois et demi plus tard, le magasin me fait la proposition suivante: prendre la seule fenêtre en magasin ou me rendre tout bonnement l'acompte. En effet, ayant changé de fournisseur, celui ci ne peut plus assurer la vente de l'article manquant au prix engagé sur le bon de commande sous prétexte de ne pas pouvoir "légalement" vendre à perte. Ce en quoi, il m'en coûterait 120 euros supplémentaire pour une deuxième fenetre de toit suivant leut nouvelle condition tarrifaire.

Entendant leur explication et dans le souci de trouver un terrain d'entente, je leur ai proposé de récupérer le manque à gagner d'une autre manière à leur convenance appelant un geste commercial... sans succes!

Ce en quoi, je souhaite leur opposer en bonne et due forme tout argument de poids nécessaire et utile pour les contraindre à la vente à laquelle il se sont engagé sans même prendre en compte le préjudice vécu de deux chambres d'enfant en attente d' éclairage naturel.

Merci de bien vouloir me guider sur ce sujet .

JPD